

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CE2602

présenté par
M. Gosselin

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 9 après le mot :

« agricole, »

insérer le mot :

« viti-vinicole, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La filière viti-vinicole est déjà, depuis plus d'une décennie, dans l'obligation de moderniser ses pratiques pour faire face au dérèglement climatique. Qu'il s'agisse d'épisodes de gel, de grêle ou de fortes chaleurs, les risques naturels sont devenus très fréquents.

Les pouvoirs publics doivent accompagner la transition écologique et technique en soutien aux viticulteurs.

Cet amendement explicite la présence de la viti-viniculture dans cet alinéa.